

Consultation du public, parc éolien de Lanrigan

Compte rendu de la 2ème réunion publique du 18 juin 2026 à Lanrigan

19h05 : Ouverture de la réunion. PUBLIC : 45 personnes (dont 2 membres d'associations)

En tant que Président de la commission d'enquête, je débute la réunion en présentant le déroulement de la nouvelle procédure de consultation publique pour les autorisations environnementales et le rôle du commissaire enquêteur.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle procédure d'une durée de 3 mois qui comporte 2 réunions publiques, celle d'aujourd'hui étant la 2^{ème}. Elle doit avoir lieu dans les 15 derniers jours de la consultation. Pour rappel la consultation du public se terminera le 24 juin à 17h00.

La procédure dématérialisée a enregistré à date 164 contributions rédigées par 127 contributeurs. J'ai déposé sur le registre au fur et à mesure les contributions des partenaires publiques, des collectivités et le mémoire en réponse du porteur du projet pour les 70 premières contributions. Je déposerai également le compte rendu de la réunion de ce soir.

Vous pouvez déposer vos contributions jusqu'au 24 juin à 17h00.

Je donne ensuite la parole pour la présentation du projet durant 45 mn à Antoine THERAIN d'Energ'iv et à Antoine VENEL de Vensolair.

Présentation par M. THERAIN des avis des organismes consultés (aviation civile, armée, ARS, SAGE Vilaine qui sont globalement favorables ou ne soulèvent pas d'incompatibilité majeure.

Sur les 14 collectivités consultées 4 communes ont donné un avis favorable et 4 un avis défavorable. Les avis de la commune d'implantation et de la communauté de communes d'implantation sont favorables.

2. Présentation du projet

Concertation et participation citoyenne

Les porteurs du projet rappellent avoir mené depuis 2020 :

- des réunions publiques ;
- des comités de suivi ;
- un jury citoyen ;
- des communications régulières (articles de presse, bulletins municipaux, site internet, panneaux d'information).

Ils estiment que la concertation a permis :

- d'améliorer le projet ;
- de réaliser des études complémentaires (géobiologie, ombres portées) ;
- de renforcer les mesures environnementales ;
- d'ouvrir le financement aux habitants.

Biodiversité et environnement

Les études écologiques ont été réalisées sur plus d'un an avec de nombreux relevés concernant notamment :

- les oiseaux ;
- les chauves-souris ;
- les amphibiens ;
- les zones humides.

Les conclusions présentées sont les suivantes :

- les impacts ont été étudiés selon la démarche « Éviter – Réduire – Compenser » ;
- les continuités écologiques ne sont pas remises en cause ;

- une partie limitée d'une zone humide est concernée (environ 400 m²), mais des mesures compensatoires importantes sont prévues ;
- des suivis environnementaux obligatoires seront réalisés après la mise en service.

5. Santé et bruit

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a rendu un avis favorable sous réserve du respect des engagements du projet.

Concernant les infrasons et basses fréquences :

- les études scientifiques citées concluent à l'absence d'effet sanitaire démontré ;
- les niveaux seraient comparables à ceux de l'environnement courant.

Concernant le bruit :

- une étude acoustique de 6 semaines a été réalisée ;
- les seuils d'émergence maximum réglementaires de bruit devront être respectés : 3 dB(A) de nuit et 5 dB(A) de jour, lorsque le niveau de bruit ambiant est supérieur à 35 dB(A)
- des contrôles seront effectués après la mise en service et des ajustements pourront être imposés si nécessaire.

6. Paysage, patrimoine et cadre de vie

Les porteurs du projet indiquent que :

- les habitations les plus proches se situent à plus de 500 mètres ;
- le bocage existant limite souvent les vues directes sur les éoliennes ;
- les photomontages montrent des impacts visuels généralement faibles à modérés, ponctuellement forts.

Une étude sur les ombres portées, réalisée volontairement, conclut que :

- les seuils de gêne généralement utilisés comme référence ne seraient pas dépassés pour les habitations ;
- les risques liés aux effets d'ombre seraient limités.

Enfin, l'étude paysagère conclut à :

- l'absence d'effet d'écrasement ;
- l'absence de saturation visuelle ;
- l'absence d'encerclement des habitations par les éoliennes.

Conclusion générale

Les porteurs du projet défendent un parc éolien présenté comme :

- compatible avec les réglementations en vigueur ;
- soutenu par plusieurs acteurs publics et citoyens ;
- conçu pour limiter ses impacts sur la biodiversité, la santé et le paysage.

La présentation visait principalement à répondre aux nombreuses contributions reçues et à apporter des précisions sur les points les plus débattus : concertation, environnement, bruit, santé et impact visuel.

Questions :

Q 1 M. GAUTIER Gilles :

Propriétaire de la forêt de 100 ha à lande rose je n'ai jamais vu personne à pour les relevés et je regrette qu'on plante des éoliennes dans un milieu protégé, bocage préservé. Les éoliennes vont-elles provoquer une forte mortalité d'oiseaux et de chauves-souris ?

Réponse 1 : Les inventaires sont réalisés selon une méthodologie scientifique. Les points d'observation sont choisis par les écologues en fonction des enjeux écologiques identifiés et ne nécessitent pas forcément d'entrer sur toutes les propriétés. Les emplacements des relevés figurent dans l'étude d'impact.

Pour les chauves-souris et les oiseaux, les porteurs reconnaissent un risque limité mais affirment qu'il est étudié et encadré. Des mesures d'évitement et de réduction sont prévues, permettant de conclure à l'absence d'impact significatif, ainsi que des suivis de mortalité obligatoires après la mise en service.

Q2 Mme S. Henry – association Avel ar follentez – Dinan

Elle doute de l'impartialité de l'ANSES et l'ARS. Combien d'éoliennes sont aujourd'hui arrêtées à cause du carnage dans les forêts ?

Pour les enquêtes réalisées sur perception du bruit, les études sont différentes de la réalité.

Les photomontages ne sont pas toujours fiables (éoliennes de St Briec vues de St Malo).

Il faut arrêter les subventions qui enrichissent les sociétés (souvent étrangères) et stopper les éoliennes en France. Nous avons de l'électricité décarbonée en France.

Réponse 2 :

Les porteurs considèrent ces organismes (ANSES et ARS) comme des références scientifiques et réglementaires. Ils s'appuient sur leurs avis favorables ou l'absence d'objection majeure.

Les porteurs indiquent que les études acoustiques respectent la réglementation et que des contrôles seront réalisés après la mise en service. Si les seuils sont dépassés, des mesures correctives seront imposées.

Concernant les photomontages, les porteurs répondent qu'ils sont réalisés selon une méthodologie réglementaire par des bureaux d'études spécialisés, équipés de logiciels dédiés, et qu'ils servent à évaluer objectivement les impacts paysagers.

Les porteurs rappellent que la France reste fortement dépendante des énergies fossiles (environ 60%) pour l'ensemble de sa consommation énergétique ; alors que les énergies fossiles sont néfastes pour le climat, la souveraineté nationale et la biodiversité. Selon eux, l'éolien participe à la transition énergétique et à la réduction de cette dépendance.

Intervention de Quentin Maréchal d'Énergie Partagée, partenaire du projet et chargé du suivi de la biodiversité pour les parcs d'Énergie Partagée

Au-delà de l'idée de produire des énergies renouvelables, il y a l'idée depuis le début dans le projet d'Énergie Partagée de concilier les énergies renouvelables et la biodiversité. C'est quelque chose qu'on retrouve très fortement dans les différents acteurs locaux, qu'ils soient publics ou citoyens. Les études réalisées ont été extrêmement précises et très proportionnées, voire mieux disantes pour justement bien prévoir les impacts.

On va faire des suivis de mortalité qui permettront de voir si toutes les mesures qu'on a mises en place étaient suffisantes ou non. Concernant la mortalité de l'avifaune, je suis plus inquiet par celle qui peut être induite par les voitures, les lignes électriques, les chats, que sur un parc éolien qui a bien été développé et qui est géré par des acteurs publics et citoyens.

Q3 Poi LEYGONIE

J'habite à la Gentière. Il n'y a pas eu de communication sur le projet. Très peu de gens avaient eu la fameuse visite d'information en porte à porte.

Il faut trouver les bonnes énergies décarbonées et se séparer des mauvaises. Il ne suffit pas de dire que c'est bon quand c'est décarboné, ça ne suffit pas. Ce n'est pas un argument en soi.

La pollution visuelle, évidemment qu'elle est énorme. On se rend compte déjà avec les éoliennes de 150 mètres qu'on a partout autour de nous, elles polluent le paysage. Il faut arrêter de se mentir, c'est vilain.

Quel bénéfice local ? l'électricité ne sera pas moins chère. Les retombées financières seront pour la commune de Lanrigan, les propriétaires du terrain et les quelques personnes qui ont investi. Mais quel bénéfice local aurons-nous réellement ?

Réponse 3 :

À l'échelle de Bretagne romantique, il y a un plan climat qui est défini pour la réduction de notre la dépendance aux énergies fossiles à l'échelle intercommunale et la contribution à la lutte contre le changement climatique. L'éolien fait partie de la solution à cette échelle-là.

C'est la communauté de communes, avant la commune qui perçoit les retombées fiscales.

Q4 M. CHAUVIN :

J'habite la Gentière et j'ai une maison à la Cabouchère. Je voulais rebondir sur ce qu'a dit monsieur Gauthier concernant le bois. Vous n'avez pas fait d'études et vous êtes bien arrêté juste avant la zone de captage. Qu'avez-vous prévu si vous trouvez une source pendant les travaux ?

Réponse 4 :

Les éoliennes se situent en dehors en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable, dont les contours et règlements sont définis par l'ARS, en lien avec l'hydrogéologue agréé. L'éolienne E1 est localisée au sein de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de la Gentière instituée par l'arrêté préfectoral du 7 février 2022. Des mesures spécifiques sont intégrées pour prévenir tout risque de pollution. L'ARS a d'ailleurs rendu un avis en disant que le projet était compatible avec le captage et l'aire d'alimentation sous réserve que l'on fasse attention avec les mesures qui sont prévues pour prendre toutes les précautions nécessaires.

Q5 M. CHAUVIN :

Les communes de Noyal sous Bazouges et Marcillé-Raoul ont donné un avis défavorable alors qu'elles ont des éoliennes chez eux. Il y a certainement des retombées négatives pour les riverains.

Réponse 5 :

La motivation des avis défavorables est que le projet ne respecte pas la charte votée par les élus de Couesnon Marches de Bretagne (éloignement de 4,5 fois la hauteur totale). La charte de la Commune de Lanrigan est respectée (500 m). Par ailleurs, lors du Comité de projet du 17 juin 2024, le représentant du Conseil municipal de Marcillé-Raoul avait témoigné du fait que cela se passait bien sur le territoire suite à la construction et à la mise en service des éoliennes.

Q6 Mme Florence CLAFRE

Agricultrice à Combourg. Je ne suis pas concernée directement par les éoliennes puisque ce n'est pas chez moi mais je me posais la question sur les élevages agricoles. Je voulais savoir s'il y avait des études de fait chez des éleveurs qui ont des éoliennes à proximité de chez eux avec des résultats comptables, des résultats de production.

Réponse 6 :

Nous avons fait appel à des géobiologues. Deux géobiologues sont ainsi passés sur site, accompagnés d'un géomètre, et ils ont contribué à choisir l'emplacement des machines pour éviter des zones qui pourraient être sous une « faille » ou « veine » d'eau.

Par ailleurs, l'engagement que nous avons pris sur ce projet, c'est qu'avant les travaux, on puisse faire chez les agriculteurs à proximité qui le souhaitent, un état initial géobiologique de leur exploitation pour vérifier qu'il n'y ait pas d'impact ensuite. Et cette étude de géobiologie qui n'est pas du tout obligatoire, ça a été ajouté de par la concertation, ça a été une demande locale justement d'agriculteurs.

Q7 Mme CHAUVIN

Je reviens sur votre réponse à la thématique numéro 8. Vous affirmez que la dévalorisation foncière pour les maisons au-delà de 5 km a un impact non significatif. Mais en deçà de 5 km, qu'en est-il ?

Réponse 7

L'ADEME a défini les seuils pour l'étude statistique. À Cuguen, on voit qu'il n'y a pas eu de baisse de l'immobilier. Au contraire, le parc du Bazougeais a été mis en service et le prix de l'immobilier a continué d'augmenter.

Réaction de Mme CHAUVIN

Je pense qu'on n'a pas du tout les mêmes sources, parce que moi pour avoir discuté avec des agents immobiliers, ils n'ont pas du tout le même retour que vous. Il y a une vraie dévalorisation financière suite à la construction de parcs éoliens.

Réaction de Mme S. Henry – association Avel ar follentez – Dinan :

Quand les éoliennes seront debout, que les gens vont perdre 30 à 40% sur leur maison, que les élevages bovins ne produiront plus de lait, que les chauves-souris seront en bas des éoliennes, qu'est-ce qu'on fera ?

Les gîtes de France ont rétrogradé des maisons où il y avait des éoliennes à côté.

Réaction de M. Christian ROGER

Pour les éoliennes, certaines choses dites ne sont pas factuelles.

Situation à l'échelle de la France : on a besoin d'énergie renouvelable. Il faut sortir de l'énergie fossile.

Mais il faut aussi réduire sa consommation. Le nucléaire n'est pas une énergie renouvelable : importation de 10 000 T d'uranium par an Ouzbékistan, Niger etc... pays peu sûrs et ressource épuisée.

Fiscalité : retombées pour le territoire qui servent à tout le monde.

Certains endroits n'ont plus d'arbres, de haies. Les retombées fiscales serviront à restaurer le bocage.

Q8 Mme Sylvie TURPIN

Éleveuse laitière. Un géobiologue a effectivement déterminé les failles pour le projet. Mais elle a demandé à un géobiologue de venir sur son exploitation pour faire un état des lieux avant. Les failles bougent. Il y a 24 éoliennes dans le secteur et le géobiologue est débordé de travail, donc il y a un souci.

Réponse 8 par Jean-Baptiste Nota d'Enercoop Bretagne, partenaire du projet

Le réseau électrique fonctionne au niveau national, avec le même principe que le prix du timbre d'une certaine manière (prix identique quelle que soit la destination du courrier), nous payons l'électricité au même prix à la pointe bretonne ou en bord de Loire avec centrales nucléaires. Sinon nous payerons l'électricité très chère en Bretagne.

Q9 Poi LEYGONIE

Il y a aussi la piste du solaire que personne n'a l'air d'envisager parmi les grands défenseurs de l'éolien. Sans doute que ce n'est pas les mêmes intérêts financiers parce que là, évidemment, le solaire, chacun est autonome. C'est peut-être moins intéressant qu'un réseau.

Réponse 9

ENERGIV, en tant qu'acteurs publics, ce qu'on cherche à faire, c'est développer tout ce qui nous permet de produire de l'énergie la plus propre possible. Donc avec l'éolien, le photovoltaïque, on travaille aussi sur la méthanisation dans certaines conditions. Et aussi de consommer moins, d'avoir des bâtiments mieux faits. Nous cherchons à réussir la transition énergétique. L'éolien est un outil pour ça. Alors nous développons l'éolien et nous le faisons avec les acteurs publics et citoyens et de la manière la plus transparente possible.

Q10 Mme Sylvie TURPIN

Je voulais réagir par rapport aux zones humides. Vous me faites quand même sourire parce qu'en fait, là où vous avez l'intention de mettre la E3, ça ne va pas changer la nature du sol. Au mois de mai, il y avait de l'eau sur la terre, ça se passera comment au niveau de la construction des éoliennes ?

Réponse 10

En amont de la construction, on fait des sondages géotechniques pour analyser la portance du sol, donc les dimensions des fondations peuvent être différentes d'une éolienne à l'autre, et souvent, quand on a un sol avec eau, on a tendance à avoir des fondations plus grandes.

Q11 Anonyme

Je voulais savoir qui va gérer les éoliennes, parce qu'on va avoir certainement beaucoup de problème de vitesse. La personne qui gère ça, elle est où ? Elle est à Paris ou à l'autre bout de la France ? Parce qu'entre le temps où on va l'appeler, on va lui dire, ça tourne trop vite, il va se passer combien de temps ? Vous allez refaire une étude pendant un an, il va revenir, il va commencer à la brider, ça ne va pas être assez, il va revenir.

Réponse 11

Le préfet et la préfecture demandent qu'il puisse y avoir un dispositif pour que les riverains puissent faire remonter leurs observations quand le parc rentre en construction et quand l'exploitation démarre, pour que vous puissiez faire remonter d'éventuels désagréments et qu'ils puissent être pris en compte le plus rapidement possible. Après, il y a des personnes qui vont gérer l'exploitation, qui vont suivre ça.

Pour la partie acoustique, c'est des choses qui vont être contrôlées aussi par les services de l'État. Il y aura l'acousticien qui va venir pour faire les mesures.

Complément M. Gaboriau, de la coopérative des Survoltés, partenaire du projet

C'est une zone humide qui est drainée. Sans parler de compensation, le dédrainage de la zone va plutôt restaurer sa fonctionnalité.

Par rapport à la valeur des photomontages que vous avez évoquées sur le parc de Saint-Brieuc, je peux vous montrer des photomontages les éoliennes de Saint-Brieuc à partir de Saint-Malo.

Pour les alternatives, on n'est pas tous à fond dans l'éolien, nous soutenons aussi des projets photovoltaïques comme l'aménagement de 6 anciennes décharges en grands champs photovoltaïques pour lesquels les citoyens ont été mis à contribution.

Q12 Mme VALENTINI :

Pour conclure, je dirais qu'on n'a pas de chance d'habiter La Haye parce qu'on est à 600 mètres des éoliennes. On n'a rien demandé, on n'a jamais été consultés. Et ces éoliennes sont implantées dans un tout petit territoire, la commune de Lanrigan comptant environ 150 habitants.

Et nous, habitants de La Haye, nous représentons 200 habitants, c'est-à-dire plus que la totalité. Et c'est nous qui subissons les impacts négatifs le plus. Donc, vraiment, on n'a pas de chance.

Le président de la commission d'enquête conclut la 2^{ème} réunion publique. Il constate que les échanges ont été vraiment aussi riches que la dernière fois, Il constate que ça n'a pas baissé. Il félicite l'assistance pour la bonne tenue de la réunion. (12 questions et 10 intervenants)

Le commissaire enquêteur rappelle :

- La date de la prochaine permanence le 23 juin de 9h00 à 12h00,
- La fin de la consultation le 24 juin à 17h00 ;

La réunion est close à 20h45.

Vu les délais court avant la fin de la consultation, le compte-rendu de cette réunion publique est mis sur le registre dématérialisé à la page présentation et il sera également annexé au rapport de la commission d'enquête.

Le 30 juin 2026

BOUGUEN Philippe
Président de la Commission d'Enquête

